Informations de base	
2023/2130(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2022: Budget général de l'UE - Parlement européen **Subject** 8.70.03.12 Decharge 2022	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	NOVAKOV Andrey (EPP)	14/06/2023
	Rapporteur(e) fictif/fictive GRAPINI Maria (S&D) BOYER Gilles (Renew) FREUND Daniel (Greens /EFA) CZARNECKI Ryszard (ECR) ADINOLFI Matteo (ID) OMARJEE Younous (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

EMPL	Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI	Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE	Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN	Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
REGI	Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AGRI	Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PECH	Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT	Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
JURI	Affaires juridiques	HAUTALA Heidi (Greens /EFA)	18/09/2023
LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AFCO	Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
FEMM	Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
28/06/2023	Publication du document de base non-législatif	COM(2023)0391	
12/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/02/2024	Vote en commission		
01/03/2024	Dépôt du rapport de la commission	A9-0067/2024	Résumé
10/04/2024	Débat en plénière		
11/04/2024	Décision du Parlement	T9-0229/2024	Résumé
11/04/2024	Résultat du vote au parlement		
10/10/2024	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2023/2130(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/12754

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	JURI	PE753.632	04/12/2023	
Projet de rapport de la commission		PE753.634	15/12/2023	
Amendements déposés en commission		PE758.805	01/02/2024	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0067/2024	01/03/2024	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0229/2024	11/04/2024	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	06179/2024	12/03/2024	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2023)0391	28/06/2023	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0060/2023 JO C 000 04.10.2023, p. 0000	04/10/2023	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	**Rôle**	**Commission**	**Date**	**Représentant(e)s d'intérêts**
FREUND Daniel	Rapporteur(e) fictif/fictive	CONT	20/09/2023	Transparency International Liaison Office to the European Union

Acte final	
Budget 2024/2222 JO OJ L 10.10.2024	Résumé

Décharge 2022: Budget général de l'UE - Parlement européen

2023/2130(DEC) - 10/10/2024 - Acte final

OBJECTIF : donner décharge au Parlement européen pour l'exercice 2022.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2024/2222 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2022, section I - Parlement européen.

CONTENU : le Parlement européen a décidé de donner décharge à sa Présidente pour la mise en œuvre de son budget pour l'exercice 2022.

Cette décision est conforme à résolution adoptée par le Parlement le 11 avril 2024 et comprend une série de observations qui font partie intégrante de la décision de sortie (se référer au résumé du 11 avril 2024).

2022 a été une année de transition pour l'Union institutions, y compris le Parlement, ont le Parlement, les mesures introduites à la suite de la pandémie de COVID-19 ayant été levées en juin 2022. Le Parlement s'est félicité des efforts de toutes les DG et du Secrétaire général pour mettre en place les outils nécessaires lieu de reprise des travaux parlementaires afin qu'il fonctionne de la même manière qu'il avant la pandémie de COVID-19. Il a également souligné que la pandémie de COVID-19 a généré un excédent modéré de 16.417.325 euros, et qu'elle a nécessité le renforcement d' autres lignes budgétaires pour un montant total de 7.549.000 euros.

De plus, l'administration du Parlement a déployé des efforts considérables dans l'exécution du budget afin de répondre aux besoins urgents découlant de la situation de crise en raison de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et du niveau exceptionnellement élevé de l'inflation.

Parmi les principales observations du Parlement, il faut mentionner que ce dernier a noté que les crédits courants définitifs du Parlement pour 2022 se sont élevés à **2.161 millions d'euros**, soit 19,55% du plafond de la rubrique 7 du cadre financier pluriannuel affecté en 2022 aux dépenses administratives des institutions de l'Union dans leur ensemble, ce qui représente une augmentation de 4,76% par rapport au budget 2021.

Le total des recettes comptabilisées au 31 décembre 2022 était de 250.473.772 EUR (contre 215.332.108 EUR en 2021). Les recettes affectées mises à disposition en 2022 se sont élevées à 61.267.620 EUR (contre 37.150.962 EUR en 2021).

Décharge 2022: Budget général de l'UE - Parlement européen

2023/2130(DEC) - 01/03/2024 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport d'Andrey NOVAKOV (PPE, BG) concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2022, section I - Parlement européen.

La commission compétente a recommandé que le Parlement européen **donne décharge** à sa Présidente sur l'exécution du budget du Parlement européen pour l'exercice 2022.

Gestion budgétaire et financière du Parlement

Les députés observent que les crédits courants définitifs du Parlement pour 2022 se sont élevés à **2.161 millions d'euros**, soit 19,55% du plafond de la rubrique 7 du cadre financier pluriannuel affecté en 2022 aux dépenses administratives des institutions de l'Union dans leur ensemble, ce qui représente une **augmentation de 4,76%** par rapport au budget 2021.

Le total des recettes comptabilisées au 31 décembre 2022 s'élevait à 250.473.772 euros (contre 215.332.108 euros en 2021). Les recettes affectées disponibles se sont élevées à 61.267.620 euros en 2022 (contre 37.150.962 euros en 2021).

Cinq chapitres représentaient à eux seuls 76,5% de l'ensemble des engagements, à savoir: Chapitre 10 «Membres de l'institution»; Chapitre 12 «Fonctionnaires et agents temporaires»; Chapitre 14 «Autres personnels et prestations externes»; Chapitre 20 «Immeubles et frais accessoires»; et Chapitre 42 «Dépenses relatives à l'assistance parlementaire».

Les députés relèvent que la pandémie de COVID-19 a généré un excédent modéré de 16.417.325 euros, et qu'elle a nécessité le renforcement d' autres lignes budgétaires pour un montant total de 7.549.000 euros.

2022 a été une année de transition pour les institutions de l'Union, dont le Parlement, les mesures introduites à la suite de la pandémie de COVID-19 ayant été levées en juin 2022. Les députés ont salué les efforts déployés pour mettre en place les outils ayant permis aux travaux parlementaires de reprendre comme avant la pandémie. L'administration du Parlement a par ailleurs déployé des efforts considérables dans l'exécution du budget afin de répondre aux besoins urgents découlant de la situation de crise en raison de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et du niveau exceptionnellement élevé de l'inflation.

Les crédits définitifs pour les différentes directions générales s'établissaient comme suit en 2022:

- **Direction générale de la présidence** : 1.275.565 euros, soit 1% du budget du Parlement; un montant total de 1.169.055,78 euros a été engagé;

- **Direction générale de la communication** : 121.235.650 euros, soit 5,6% du budget du Parlement; un montant total de 121.146.177 euros a été engagé;

- **Direction générale du personnel** : 1.090.141.584 euros, soit 50,4% du budget du Parlement; un montant total de 1.087.939.413 euros a été engagé;

- **Direction générale des infrastructures et de la logistique** : 271.191.093 euros, ce qui représente 12,5% du budget du Parlement; un total de 269.189.287 euros a été engagé;

- **Direction générale de la traduction** : 17.105.500 euros, ce qui représente 0,8 % du budget du Parlement; un total de 16.834.967 euros a été engagé;

- **Direction générale de la logistique et de l'interprétation pour les conférences** : 79.569.347 euros, ce qui représente 3,7% du budget du Parlement; un total de 79.282.501 euros a été engagé;

- **Direction générale des finances** : 396.723.134 euros, ce qui représente 18,4% du budget du Parlement; un total de 395.647.243 euros a été engagé;

- **Direction générale de l'innovation et du support technologique** : 134.808.679 euros, ce qui représente 6,2% du budget du Parlement; un total de 134.439.573 euros a été engagé;

- **Direction générale de la sécurité et de la protection** : 29.507.334 euros, ce qui représente 1,4% du budget du Parlement; un total de 28.370.796 euros a été engagé.

D'une manière générale, les députés se sont félicités de la large utilisation des crédits.

Sujets transversaux

Harcèlement

Les députés ont salué la politique de tolérance zéro du Parlement en matière de harcèlement et les campagnes de sensibilisation qui ont été menées en la matière. En 2022, 56 députés ont participé à la formation dans ce domaine. Le rapport souligne que les députés, les APA et les membres du personnel devraient obligatoirement suivre une formation sur la lutte contre le harcèlement.

Lanceurs d'alerte

Il est rappelé que les membres du personnel des institutions de l'Union ont l'obligation de signaler toute information faisant état de corruption, de fraude et d'autres irrégularités graves qu'ils découvrent dans l'exercice de leurs fonctions. Le Parlement a enregistré un cas de dénonciation en 2022.

Les députés se félicitent des travaux en cours en 2022 pour mettre à jour les règles internes relatives à la mise en œuvre de l'article 22 quater du statut des fonctionnaires du 4 décembre 2015 par des règles internes plus complètes et plus détaillées. Ils se félicitent qu'une décision du Bureau concernant les règles internes sur le signalement des dysfonctionnements ait été adoptée le 20 novembre 2023 et s'applique à partir du 1er décembre 2023, y compris des dispositions relatives à la protection des dénonciateurs, à la transmission de preuves à l'OLAF et, le cas échéant, au Parquet européen, ainsi que des délais pour le traitement des plaintes.

Fonds de pension volontaire

Le déficit actuariel du fonds de pension volontaire s'élevait à 379 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 371,4 millions d'euros au 31 décembre 2020. Les députés se félicitent des modifications apportées par le Bureau du Parlement à l'article 76 des MASD en ce qui concerne le régime de pension complémentaire (volontaire), entrées en vigueur le 1er juillet 2023 et qui visent à réduire les obligations futures en matière de pensions de 362,7 millions d'euros à un montant estimé de 139 millions d'euros, et le déficit actuariel du Fonds de 310 millions d'euros à un montant estimé de 86 millions d'euros. Ils ont salué les dernières décisions prises par le Bureau.

Le rapport demande à l'administration et au Bureau d'explorer toutes les options juridiques qui garantiraient qu'aucun argent du contribuable ne soit utilisé pour le renflouement futur du portefeuille d'investissement du Fonds de pension volontaire.

Partis politiques européens et fondations politiques européennes

En 2022, l'Autorité a donné aux partis politiques européens et aux fondations politiques européennes le droit d'être entendus ainsi que la possibilité de prendre des mesures correctives dans 9 cas. Les mesures correctives immédiatement requises ont été mises en œuvre par les partis politiques européens et les fondations concernés dans tous ces cas.

Le rapport note avec inquiétude que l'Autorité indique rencontrer des difficultés en matière de ressources humaines. Il souligne que cette question devrait devenir plus urgente en raison de l'évolution des enjeux à l'approche des élections européennes de 2024, y compris, en particulier, la nécessité de protéger l'intégrité démocratique contre de nouvelles formes d'ingérence étrangère.

Décharge 2022: Budget général de l'UE - Parlement européen

2023/2130(DEC) - 11/04/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 527 voix pour, 73 contre et 11 abstentions, de **donner décharge** à sa Présidente sur l'exécution du budget du Parlement européen pour l'exercice 2022.

Dans sa résolution adoptée par 499 voix pour, 69 contre et 47 abstentions, le Parlement a formulé les observations suivantes :

Gestion budgétaire et financière du Parlement

Les députés observent que les crédits courants définitifs du Parlement pour 2022 se sont élevés à **2.161 millions d'euros**, soit 19,55% du plafond de la rubrique 7 du cadre financier pluriannuel affecté en 2022 aux dépenses administratives des institutions de l'Union dans leur ensemble, ce qui représente une **augmentation de 4,76%** par rapport au budget 2021.

Le total des recettes comptabilisées au 31 décembre 2022 s'élevait à 250.473.772 euros (contre 215.332.108 euros en 2021). Les recettes affectées disponibles se sont élevées à 61.267.620 euros en 2022 (contre 37.150.962 euros en 2021).

Cinq chapitres représentaient à eux seuls 76,5% de l'ensemble des engagements, à savoir: Chapitre 10 «Membres de l'institution»; Chapitre 12 «Fonctionnaires et agents temporaires»; Chapitre 14 «Autres personnels et prestations externes»; Chapitre 20 «Immeubles et frais accessoires»; et Chapitre 42 «Dépenses relatives à l'assistance parlementaire».

Les députés relèvent que la pandémie de COVID-19 a généré un excédent modéré de 16.417.325 euros, et qu'elle a nécessité le renforcement d' autres lignes budgétaires pour un montant total de 7.549.000 euros.

2022 a été une année de transition pour les institutions de l'Union, dont le Parlement, les mesures introduites à la suite de la pandémie de COVID-19 ayant été levées en juin 2022. Les députés ont salué les efforts déployés pour mettre en place les outils ayant permis aux travaux parlementaires de reprendre comme avant la pandémie. L'administration du Parlement a par ailleurs déployé des efforts considérables dans l'exécution du budget afin de répondre aux besoins urgents découlant de la situation de crise en raison de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et du niveau exceptionnellement élevé de l'inflation.

Présidence, communication

Le Parlement s'est félicité des mesures prises rapidement par le Parlement à la suite des affaires de corruption présumée impliquant des députés et des agents en décembre 2022 ainsi que du plan d'action en 14 points proposé par la Présidente. Il s'est félicité de l'utilisation accrue du registre de transparence en tant qu'outil d'information et de référence pour les activités de représentation d'intérêts au niveau de l'Union. Il a demandé la mise en place de normes rigoureuses en matière de transparence et d'accès aux institutions de l'Union pour toutes les entités inscrites au registre de transparence. Il a exprimé une nouvelle fois son inquiétude face aux campagnes de désinformation et à l'ingérence étrangère à grande échelle qui ciblent l'Union, en particulier de la part de la Russie. La culture de sécurité au sein du Parlement doit être renforcée.

La DG COMM est invitée à continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies efficaces pour lutter contre la désinformation et la manipulation de l'information, notamment dans un contexte électoral.

Personnel

Les députés ont rappelé que, le 13 janvier 2020, le Bureau a adopté des objectifs nouveaux et plus ambitieux pour que la parité aux postes d' encadrement supérieur et intermédiaire de l'administration du Parlement soit atteinte en 2024, à savoir que 50% des postes de chefs d'unité, 50% des postes de directeurs et 40% des postes de directeurs généraux doivent être occupés par des femmes. Les députés ont salué le travail accompli par la DG PERS avec les assistants parlementaires accrédités (APA) qui ont vu la reconnaissance de leur travail augmenter progressivement au fil des ans. Il se sont félicités des progrès accomplis dans la révision des règles régissant l'emploi des APA. La dotation budgétaire minimale pour l'assistance parlementaire devrait être fixée à un minimum de 35%.

Infrastructure et logistique

Les députés constatent que la stratégie immobilière du Parlement pour l'après 2019 constitue un cadre décisionnel cohérent et contribue à consolider le portefeuille immobilier du Parlement tout en adaptant les installations à l'évolution des modes de réunion, en se rapprochant des citoyens grâce au déploiement progressif des centres d'expérience Europa, en renforçant la sécurité des bâtiments du Parlement et en assurant l'interconnexion de ses bâtiments centraux. La majorité des politiques et des actions mentionnées dans l'actuelle stratégie immobilière sont soit achevées, soit en bonne voie. Les députés ont salué les efforts déployés par le Parlement pour encourager le personnel à privilégier les moyens de transport durables pour les trajets domicile-travail en mettant gratuitement à leur disposition un nombre croissant de vélos traditionnels et électriques et en remboursant une partie du coût des billets de transport public en échange d'une limitation de l'accès au parking.

Interprétation, traduction

Le Parlement s'est félicité de l'engagement de la DG TRAD à fournir des services linguistiques de haute qualité en temps et en heure. Il a pris acte que la DG TRAD veille à ce que le contenu procédural du Parlement soit disponible dans les 24 langues officielles et de travail de l'Union. Il a salué le travail exceptionnel réalisé par les interprètes en 2022, qui a permis d'assurer, dans la mesure du possible, l'interprétation des débats publics dans toutes les langues officielles de l'Union. Il a demandé le respect du multilinguisme par le recours, au besoin, à un nombre suffisant de traducteurs et d' interprètes.

Innovation et support technologique

Le Parlement s'est félicité que la DG ITEC s'associe aux directions générales clientes pour offrir aux députés et au personnel un environnement de travail centré sur l'utilisateur, sécurisé, hybride et axé sur les données. Elle encourage le déploiement durable et responsable de technologies innovantes telles que l'intelligence artificielle et l'analyse de données pour améliorer les capacités décisionnelles des services du Parlement. Les activités de cyberdéfense du Parlement ont été fortement marquées par un contexte de cybermenaces. Les députés ont salué la création, en 2022, de la direction de la cybersécurité et ont demandé instamment au Parlement de maintenir son effort et d'accroître ses investissements en matière de cybersécurité. Ils se sont félicités que la DG ITEC ait prévu la possibilité de contrôler le matériel informatique pour y déceler des logiciels espions tels que PEGASUS.

Harcèlement

Les députés ont salué la politique de tolérance zéro du Parlement en matière de harcèlement et les campagnes de sensibilisation qui ont été menées en la matière. En 2022, 56 députés ont participé à la formation dans ce domaine. La résolution souligne que les députés, les APA et les membres du personnel devraient obligatoirement suivre une formation sur la lutte contre le harcèlement.

Le Parlement a enfin formulé des observations sur les lanceurs d'alerte, le fonds de pension volontaire, ainsi que sur les partis politiques européens et fondations politiques européennes. Il a salué à cet égard le rôle essentiel joué par l'Autorité qui, en toute indépendance et en étroite collaboration avec le Parlement, veille à ce que les partis et fondations politiques européens respectent le cadre juridique, assure la transparence pour les citoyens et contribue à l'intégrité des élections du Parlement.